

ACTE D'ENGAGEMENT

Expérimentation de la méthodologie ACT-Pas à Pas pour le secteur du tourisme – 2023/2024

CONTEXTE

En 2018, le secteur du tourisme en France a émis 118 MtCO_{2e}. Environ la moitié de ces émissions sont des émissions directes ayant lieu sur le territoire français, soit 11% des émissions de gaz à effet de serre de la France, pour 7,4 % du PIB.

Dans le cadre du plan Destination France, il est attendu d'inscrire les activités du secteur du tourisme dans des démarches actives de réduction des émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant notamment sur la méthodologie ACT (Assessing low-carbon Transition), développée par l'ADEME et le CDP pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille ou leurs secteurs, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone.

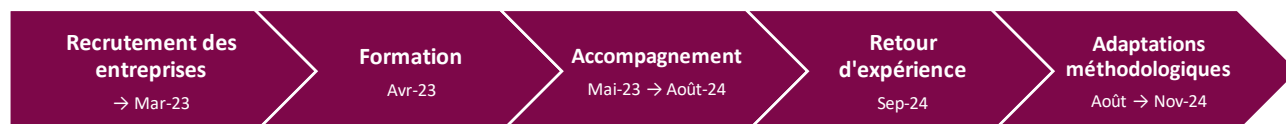
Inscrite à l'Agenda des Solutions porté par la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), l'initiative ACT fournit des méthodes pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur. Ces méthodes sont développées en co-construction avec les parties prenantes du secteur et expérimentées avec des entreprises volontaires.

Ce présent acte d'engagement concerne l'expérimentation ACT-Evaluation pour le secteur du tourisme. Il vise à décrire le processus, ce à quoi l'entreprise s'engage et les bénéfices qu'elle pourra en tirer.

Ce dispositif est financé par le programme Destination France.

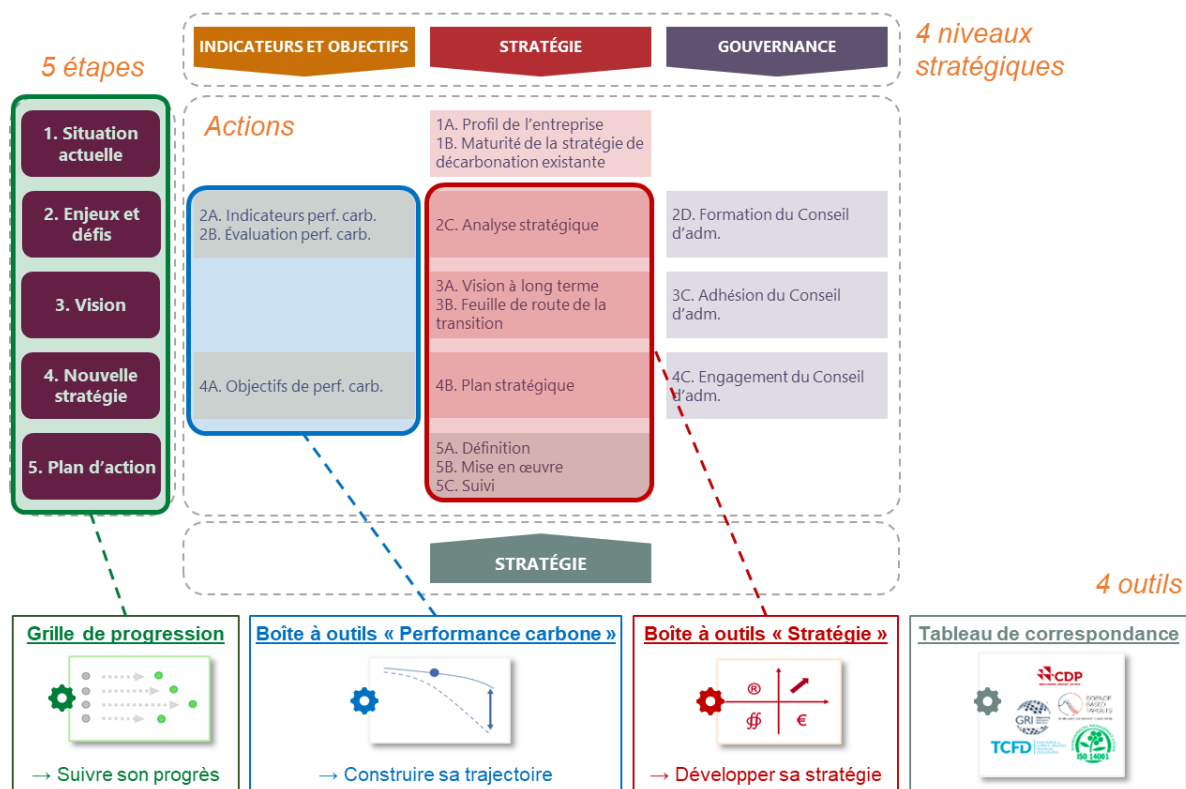
PROCESSUS ET CALENDRIER

L'ADEME sélectionne un prestataire formé à la méthode ACT-Évaluation Générique. Ce prestataire réalise une évaluation ACT auprès de l'entreprise. Cette prestation, gratuite pour l'entreprise, s'effectue selon le calendrier et le processus suivants :



ACCOMPAGNEMENT ACT PAS A PAS

L'accompagnement ACT Pas à Pas prévu au cadre de l'expérimentation portera sur les étapes 1A (diagnostic initial) à 5A (définition du plan d'action), telles qu'illustrées dans le schéma du processus ci-contre.



ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à :

- Compléter et envoyer son formulaire de candidature avant la date limite indiquée,
- Nommer un coordinateur du projet qui sera l'interlocuteur du prestataire et de l'ADEME,
- L'inciter à jouer un rôle proactif dans l'accompagnement. Cette implication est estimée à 30 jours ETP sur la durée de l'expérimentation, notamment pour :
 - La collecte de données
 - La participation aux réunions liées au projet :
 - Une formation ACT-Pas à Pas (2 jours),
 - Une réunion de cadrage avec le prestataire,
 - Des points téléphoniques entre le coordinateur du projet et le prestataire, pour suivre l'avancement du processus,
 - Des entretiens avec le coordinateur du projet, les membres de l'équipe, les parties prenantes et le prestataire,
 - Des ateliers de travail internes impliquant toutes les parties prenantes nécessaires, accompagnées par le prestataire,
 - Plusieurs réunions de restitution de l'accompagnement par le prestataire,
 - Une à deux réunions de partage d'expérience avec les entreprises de l'expérimentation et l'ADEME, afin de faire évoluer le cas échéant la méthodologie du secteur.
- Collecter les données nécessaires (dans la limite de leur disponibilité) au remplissage des outils et à les fournir au prestataire,
- Faire participer tous les membres de l'équipe et parties prenantes nécessaires aux différentes réunions, entretiens et ateliers prévues par le prestataire

- Suivre le projet jusqu'à son terme selon le calendrier du projet (incluant la réunion finale de partage d'expérience),
- Accepter que l'ADEME communique sur sa participation à l'expérimentation via différents vecteurs (newsletter, site internet ACT...). Le résultat de l'évaluation de l'entreprise reste confidentiel.

BÉNÉFICES ET GARANTIES POUR L'ENTREPRISE

Bénéfices

- Bénéficier d'un accompagnement ACT Pas à Pas gratuit par un prestataire sélectionné par l'ADEME et formé à la méthodologie.
- Être pionnier dans l'utilisation d'une méthodologie innovante, permettant de construire sa stratégie climat au regard d'une trajectoire de décarbonation sectorielle et pertinente.
- Disposer des 3 documents de synthèse (lettre d'adhésion de l'entreprise à la démarche, la lettre d'engagement sur la vision et la lettre de lancement du plan d'action) à l'issue de l'accompagnement.
- Utiliser ces éléments pour communiquer auprès de ses parties prenantes (investisseurs, clients...) sur sa stratégie bas carbone.
- Récolter des enseignements utiles pour un potentiel reporting climat sur les risques et opportunités liés à la transition (TCFD).
- Être valorisé pour avoir participé à la démarche.
- Impliquez votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise.

Garanties

Confidentialité des données.

Seules les conclusions agrégées et les noms des entreprises participantes feront l'objet d'une communication de la part de l'ADEME.

L'ADEME sera destinataire des 3 documents de synthèse de chaque entreprise mais s'engage à ne pas les communiquer.

Si besoin un accord de confidentialité est possible entre l'ADEME et l'entreprise.

- Être accompagné par un prestataire compétent, formé à la méthodologie ACT Pas à Pas.

SIGNATURE

Je, sous-signé(e), en ma qualité de souhaite que l'entreprise intègre l'expérimentation.

Contact pour l'expérimentation

NOM PRENOM		ENTREPRISE	
POSTE		DEPARTEMENT	
TEL		MAIL	

J'accepte les engagements décrits ci-dessus.

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE